

	Do 3249 – Modalités d'inscription aux UF - filière AC	
	Commission PEC	26.06.26

Le présent document précise les processus et règles permettant d'inscrire les étudiant.e.s AC dans les différentes unités de formation, au fil de leur processus de formation. Il se base également sur les bulletins de formation (Do3395 ss).

Par principe, en sus des unités de formation obligatoires, il est demandé aux étudiant.e.s en cours de formation de se déterminer pour les autres UF à réaliser sur l'année académique suivante.

NB : les unités de formation obligatoires devront être refaites en cas de non obtention de l'attestation ; en revanche, les unités de formation inscrites d'office pourront être remplacées par une unité de formation en cas de non validation de l'UF concernée.

1. Parcours 3 ans, en emploi

En première année, les étudiant.e.s sont inscrit.e.s d'office en UFS en automne, en UI3 au printemps et en UFH. Il reste 1 UF à choisir en hiver, sur laquelle les étudiant.e.s doivent se déterminer en septembre.

En vue de la deuxième année, il est demandé aux étudiant.e.s de première année de se déterminer en mars pour 2 UF (y compris l'UFH), sachant que l'UI3 est obligatoire.

En vue de la troisième année, il est demandé aux étudiant.e.s de deuxième année de se déterminer en mars pour 1 UF, en indiquant la période préférée, sachant que l'UFM est obligatoire.

2. Parcours 2 ans

Avertissement : pour les parcours en 2 ans, il est considéré que les étudiant.e.s entrent directement en deuxième année.

En deuxième année les étudiant.e.s sont inscrit.e.s d'office en UFS en automne et en UI3 au printemps, ainsi qu'en UFH. Il reste 1 UF à choisir en hiver sur laquelle les étudiant.e.s doivent se déterminer en septembre.

Lors de leur dernière année de formation, il est demandé aux étudiant.e.s de se déterminer en mars pour 1 UF, en indiquant la période préférée, sachant que l'UFM est obligatoire.

3. Parcours 1,5 ans passerelle

Les étudiant.e.s sont inscrit.e.s d'office en UFS ou UFM à choix en automne ou en hiver, ainsi qu'en UI3 au printemps et en UFH en juin. Il reste 1 UF à choisir sur le reste du programme (excepté l'UFC), sur laquelle les étudiant.e.s doivent se déterminer en septembre. Quant à l'UFC, elle est disponible en automne en cas de non-validation d'une autre UF.

4. Parcours 1an passerelle

Les étudiant.e.s sont inscrit.e.s d'office en UI3 au printemps.

5. Modalités

Lors du choix d'une ou plusieurs UF, l'étudiant.e se réfère à son bulletin (Do3395 ss), qui indique les différents choix possibles en fonction de son année de formation.

L'étudiant.e indique sur le formulaire qui lui a été transmis par sa son FA les UFs qu'il.elle a déjà réalisées et/ou validées. Il.elle indique ses choix 1 et 2 pour les prochaines UFs qu'il.elle devra réaliser :

- Pour les étudiant.e.s qui démarrent leur formation, le formulaire est transmis aux FA en semaine 38 et doit être rendu à l'adjoint.e de direction (Admin./Logistique/Qualité) en semaine 40 par le.la FA.
- Pour les étudiant.e.s en cours de formation, le formulaire est transmis aux FA en semaine 7 et doit être rendu à l'adjoint.e de direction (Admin./Logistique/Qualité) en semaine 12 par le.la FA.

6. Synthèse

		3A EE	2A EE	PAS 1,5A	PAS 1A
1ère année					
UFs obligatoires		UFS (automne), UI3 (printemps) UFH	-	-	-
Nb d'UFs à choix		1 UFs (hiver)	-	-	-
Délai de remise du formulaire aux FA		Semaine 38	-	-	-
Délai de retour à l'administration		Semaine 40	-	-	-
2ème année					
UFs obligatoires		UI3 (printemps)	UFS (automne), UI3 (printemps) UFH	-	-
Inscrit.e.s d'office				-	-
Nb d'UFs à choix		2 UFs (automne et hiver)	1 UF (hiver)	-	-
Délai de remise du formulaire aux FA		Semaine 7	Semaine 38	-	-
Délai de retour à l'administration		Semaine 12	Semaine 40	-	-
3ème année					
UFs obligatoires		UFM (hiver)	UFM (hiver)	UFS (automne) ou UFM (hiver) UI3 (printemps)	UI3 (printemps)
Inscrit.e.s d'office				UFH	
Nb d'UFs à choix		1 UF (automne ou printemps)	1 UF (automne ou printemps)	1 UFs (hiver), sauf UFC	
Délai de remise du formulaire aux FA		Semaine 7	Semaine 7	Semaine 38	
Délai de retour à l'administration		Semaine 12	Semaine 12	Semaine 40	